



Tarbes, le 16 novembre 2009.

Les élu(e)s CGT en CAP locale n°3  
à  
M le Président de la CAP locale n°3.

Concernant le cas de M. \_\_\_\_\_, nous ne reviendrons pas dans le détail sur le déroulement de ce recours sur la notation 2008, mais nous trouvons inadmissible que celui-ci ne soit examiné qu'en novembre 2009 en raison du non respect de la procédure par le notateur de premier niveau.

Par ailleurs, lors de la réunion de ce jour, il est annexé un rapport en date du 3 novembre 2009 que nous estimons mensonger, et nous vous le démontrerons en cours de réunion..

Constatant les dysfonctionnements répétés dont le cas de M. \_\_\_\_\_ est un exemple, nous exigeons le respect des règles et demandons à la direction qu'elle agisse en ce sens envers les notateurs